

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

médicaments génériques Question écrite n° 129878

## Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le prix, de l'efficacité et de la sûreté des médicaments génériques. L'utilisation des médicaments génériques a été présentée comme un moyen de réduire les dépenses de l'assurance maladie, car ils seraient moins chers, auraient la même efficacité que les médicaments de marques et seraient aussi sûrs. Dans ce cadre, les pharmaciens sont incités à proposer au patient un médicament générique en remplacement du médicament de marque original (« princeps »). Pourtant, il est parfois constaté que le prix au cachet du médicament générique est très supérieur à celui de l'original, notamment lorsque la boîte de génériques a une contenance inférieure. Dans ce cas, où est l'intérêt de l'assurance maladie et des patients, si les génériques à l'unité sont en définitive plus chers ? Des études comparatives ont-elles été menées sur les prix pratiqués et sur les raisons de ces différences de prix (conditionnement, coût de fabrication, marge du pharmacien, pression des fabricants) ? Par ailleurs, des praticiens ont remarqué qu'il existe des différences notables dans la composition (excipients, parfois à « effets notoires ») et la présentation des génériques (forme, couleur, texture, saveur), susceptibles d'apporter une confusion chez les patients, d'affecter la prise de médicament et de limiter l'efficacité du traitement. En ce qui concerne la sûreté des génériques, ceux-ci sont dispensés de certaines études, habituellement demandées pour l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), en dépit des différences de fabrication, de composition et de présentation évoquées. Ces faits peuvent amener la suspicion chez les praticiens, d'autant plus que le Vidal, dictionnaire de référence pour les professionnels de la santé, ne précise pas les différences, pourtant avérées, entre les médicaments génériques et le médicament original. En conséquence, il lui demande de bien vouloir l'informer sur le bilan comparatif qui pourrait être tiré de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation des médicaments génériques, en matière de prix, d'efficacité et de sûreté, vis-à-vis des médicaments originaux.

## Données clés

Auteur : M. André Chassaigne

Circonscription: Puy-de-Dôme (5e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 129878 Rubrique : Pharmacie et médicaments Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire: Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2019 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)